

## COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Villeneuve d'Ascq le 9 janvier 2025

---

### Quand un être humain meurt...

Quand un être humain meurt et ce, quel qu'il soit, si je ne suis pas de ceux qui « crachent sur sa tombe » ou qui manifestent leur joie « un verre à la main »,

**s'agissant de Monsieur Le Pen, je ne suis pas non plus de ceux qui, en dehors même de ses proches du RN, ont « osé » le gratifier du terme de « combattant »...**

n'ayant jamais oublié la qualification des chambres à gaz nazis de « détail de l'histoire » ni ses plaisanteries grossières et antisémites comme « Durafour crématoire ».

**J'ajoute qu'en tant que Maire de Villeneuve d'Ascq et élu depuis 49 ans de cette ville porteuse par son nom de la mémoire de ses 86 civils fusillés le 2 avril 1944 à Ascq par des « hommes » (si on peut dire) de la 12<sup>ème</sup> Panzer division SS qui, remontant vers le front Normand, avait vu leur train stoppé par des Résistants sans qu'il n'y ait aucun blessé,**

**je garderai au fond de moi l'insanité de ses « propos » pour décrire ce massacre d'Ascq dans l'hebdomadaire Rivarol :**

*« Un lieutenant allemand, fou de douleur que son train de permissionnaires ait déraillé dans un attentat, causant la mort de ses jeunes soldats, voulait fusiller tout le village : il avait d'ailleurs déjà tué plusieurs civils.*

*Et c'est la Gestapo de Lille, avertie par la SNCF, qui arriva aussitôt à deux voitures pour arrêter le massacre ».*

Des « propos » qui ont valu à Monsieur Le Pen d'être définitivement condamné suite à un jugement de la Cour de cassation le 18 juin 2013 à 3 mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende pour « contestation de crime contre l'humanité ».

**« Le courage, c'est de chercher la vérité et la dire. » (Jean Jaurès)**

Gérard CAUDRON

Maire